Le 10 juin 1985

L'évêché décide et renseigne après

COLLOMBEY (cg). – Nous apprenons que la commune de Collombey-Muraz a été informée par le chef du diocèse, Mgr Henri Schwery, en début de cette dernière semaine, de la désignation de l'abbé Etienne Marguelisch, curé de Muraz, d'une décision unilatérale: celle attribuant également la paroisse de Collombey au curé de Muraz.

Si nos renseignements sont exacts, cette décision a été prise sans que les intéressés aient été contactés, du moins du côté de l'administration communale de Collombey-Muraz.

Il est compréhensible que l'évêché de Sion attribue deux paroisses à un prêtre vu la situation actuelle en ce qui concerne le manque de desservants. Il est également admis par les fidèles des deux paroisses qu'une solution devait être trouvée à la suite de la demande de l'abbé Clerc, curé de la paroisse de Collombey, d'être mis au bénéfice de la retraite à la suite de son état de santé déficient.

Il faut aussi savoir que les fidèles de la paroisse de Muraz, comme ceux de la paroisse de Collombey, n'admettront pas une autre réunification que celle du même desservant. Mais encore faudra-t-il que le service aux fidèles soit assuré à chaque jour que Dieu fait, grâce à la collaboration annoncée avec les prêtres de la paroisse de Monthey. Les jours de congé ou de maladie, les semaines de vacances du seul desservant des deux paroisses de Collombey et de Muraz, pourront-ils être assurés par d'autres prêtres? On craint, du côté des fidèles de Collombey-Muraz et d'Illarsaz où certains services religieux ont été simplement supprimés, comme d'ailleurs à Muraz et à Collombey, que les fidèles deviennent orphelins de leur conducteur spirituel.

Dans la population, on se pose aussi des questions quant à la responsabilité des conseils pastoraux qui, semble-t-il, ont également été mis devant le fait accompli.

Il faut admettre la concentration obligatoire de plusieurs paroisses de villages ou de communes due au manque de prêtres, mais il semble que l'autorité religieuse et l'autorité civile devraient réaliser ces concentrations d'un commun accord avec les prêtres intéressés, ce qui n'aurait pas été le cas notamment avec le révérend curé de Muraz qui a dit n'être pas au courant de cette décision à un membre du conseil pastoral de Collombey.